

RESOLUTION ADOPTEE SANS RENVOI A UNE COMMISSION

3361 (S-VII). Pouvoirs des représentants à la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale

Approuve le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs².

2349^e séance plénière
16 septembre 1975

* * *

Autres décisions

Organisation de la session

(Point 5)

A sa 2326^e séance plénière, le 1^{er} septembre 1975, l'Assemblée générale, sur recommandation du Conseil économique et social :

a) A décidé de reconduire, pour la septième session extraordinaire, le Bureau de la vingt-neuvième session (voir p. vi)³;

b) A créé une Commission spéciale de la septième session extraordinaire, ayant un président, trois vice-présidents et un rapporteur, et a accordé à son président, pour la durée de la session, et sans que cela constitue en aucune façon un précédent, tous les droits associés à la qualité de membre du Bureau, y compris le droit de vote⁴. Conformément à cette décision, la Commission spéciale, à ses 1^{re} et 2^e séances, les 2 et 3 septembre 1975, a élu les membres de son bureau, comme suit :

Président :

M. Jan Pieter PRONK (Pays-Bas).

Vice-Présidents :

M. Juma Oris ABDALLA (Ouganda),

M. Anand PANYARACHUN (Thaïlande),

M. Ladislav ŠMÍD (Tchécoslovaquie).

Rapporteur :

M. José Antonio GARCÍA BELAÚNDE (Pérou).

Développement et coopération économique internationale

(Point 7)

A sa 2326^e séance plénière, le 1^{er} septembre 1975, l'Assemblée générale a pris note de la décision du Conseil économique et social contenue dans la résolution 1980 (LIX) du Conseil, en date du 31 juillet 1975, à savoir que les questions à examiner lors de la septième session extraordinaire seraient essentiellement les suivantes : commerce international, réforme monétaire internationale et transfert de ressources réelles pour le financement des pays en développement, science et technique, industrialisation, alimentation et agriculture, et modifications de structure à apporter aux secteurs économique et social du système des Nations Unies.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session extraordinaire, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document A/10228.

³ *Ibid.*, trentième session, Supplément n^o 3A (10003/Add.1), chap. I, par. 5, a.

⁴ *Ibid.*, par. 5, b.